

PAR COURRIEL

Baie-Comeau, le 26 février 2025

Madame Marie Pier Larouche
Directrice générale
Municipalité de Godbout
115, rue Pascal Comeau
Godbout (Québec) G0H 1G0
directiongenerale@municipalitedegodbout.ca

Objet : – Certificat de conformité au SADR – Règlement 2024-02 modifiant le plan d'urbanisme 2016-101 – Municipalité de Godbout
– Certificat de conformité au SADR – Règlement 2024-03 relatif à la démolition d'immeubles – Municipalité de Godbout

Madame,

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Manicouagan a adopté les résolutions 2025-52 et 2025-53 concernant les sujets cités en rubrique.

Le Conseil des maires est conscient de l'attention que vous accorderez à ces résolutions et il vous en remercie à l'avance. Les documents originaux vous sont envoyés par la poste.

Recevez, Madame, au nom de la MRC de Manicouagan, nos meilleures salutations.

La directrice générale et
greffière-trésorière,



Lise Fortin

LF/sg

p. j. Résolutions 2025-52, 2025-53
Certificats de conformité (2)